

Travaux de voirie – programme 2013-2017 : approbation du dossier de consultation des entreprises (D.C.E.)

Le rapporteur,

☞ informe qu'une consultation, sous forme d'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics, va être lancée concernant les travaux de voirie – programme 2013 - 2017.

L'opération est décomposée en deux lots, à savoir :

- Lot n°1 - Revêtements de voirie en enrobé et aménagements divers,
- Lot n°2 - Revêtements de voirie en émulsion et bicouches.

La durée des marchés est de quatre ans.

Les marchés feront l'objet de bons de commande, conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, conformément aux montants ci-dessous :

- Lot n°1 – Revêtements de voirie en enrobé et aménagements divers :
 - ↳ minimum : 50 000,00 € HT annuel, soit 200 000,00 € HT pour la durée de quatre ans,
 - ↳ maximum : 300 000,00 € HT annuel, soit 1 200 000,00 € HT pour la durée de quatre ans.
- Lot n°2 - Revêtements de voirie en émulsion et bicouches :
 - ↳ minimum annuel : 50 000,00 € HT, soit 200 000,00 € HT pour la durée de quatre ans,
 - ↳ maximum annuel : 125 000,00 € HT, soit 500 000,00 € HT pour la durée de quatre ans.

Soit un montant maximal de 1 700 000,00 € HT pour une durée de quatre années.

☞ soumet à l'approbation du conseil municipal le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux d'entretien, d'amélioration et de réparation de la voirie.

Considérant l'examen de ce dossier par la commission mixte « urbanisme et développement durable » et « voirie, transport et bâtiments » lors de sa réunion du 6 juin 2013,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

le dossier de consultation des entreprises ;

PROCÈDE :

au lancement de la consultation des entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;

CHARGE :

la commission d'appel d'offres d'examiner les offres, d'éliminer les offres non conformes et de désigner les entreprises retenues ;

AUTORISE :

le Maire à signer toutes les pièces consécutives à cet appel d'offres et notamment les marchés.

VOTE : à l'unanimité